

Le bilan de la fusion effraie-t-il la Direction Générale ?

Le Comité Technique de Réseau (CTR) s'est réuni lundi 26 mars à partir de 14 h 30 sous la présidence de Philippe RAMBAL.

L'ordre du jour prévoyait :

- Vote du règlement intérieur du Comité Technique de Réseau ;
- Vote sur un projet de décret portant abrogation de la représentation de l'État devants les cours administratives d'appel ;
- Vote sur un projet d'arrêté portant organisation de la DGFIP (création des bureaux CL2C et SI1G) ;
- Vote sur l'implantation d'emplois HEA administratifs (1^{ère} vague) ;

L'ensemble des délégations avait demandé l'inscription d'un point supplémentaire à l'ordre du jour concernant le bilan contradictoire de la fusion, 4 ans après la création de la DGFIP, et a demandé à ce qu'il soit abordé en premier point de l'ordre du jour de la réunion.

Pour ne pas ouvrir la discussion sur le sujet, l'Administration a argumenté d'un manque de respect du dialogue social (sic !), car elle n'avait pas eu matériellement le temps entre la demande des OS et la date de la réunion du CTR de préparer un bilan.

La délégation F.O.-DGFIP a rappelé qu'il n'y aurait pas eu de question si, depuis 2008, l'Administration n'avait purement et simplement supprimé le Comité Technique sur l'état des services, réunion qui permettait de faire le bilan annuel global du fonctionnement des anciennes directions générales, de l'évolution des missions et des conditions de travail.

Par ailleurs, au vu des différents rapports produits par la Cour des Comptes sur les missions de la DGFIP, la délégation a considéré que le temps d'un bilan des 4 années de fusion, élaboré par la Direction Générale, était venu.

Alternant provocations à l'égard des O.S. et colère feinte, le président n'a pas souhaité s'engager sur le bilan de la fusion et, à bout d'arguments, a absolument voulu aborder la discussion sur le règlement intérieur du Comité Technique, premier point de l'ordre du jour initial. Le bilan de la fusion effraierait-il la DGFIP ?

Après une suspension de séance, où le Président est venu rechercher les représentants du personnel à l'extérieur des locaux de peur qu'ils ne reviennent pas peut-être, l'ensemble des délégations a émis un vote unanime contre le projet de règlement intérieur, obligeant ainsi la DGFIP à reconvoquer le CTR pour la mi-avril.

Les délégations ont ensuite annoncé qu'elles quittaient immédiatement la séance compte tenu du blocage du dialogue social.

Au final, l'Administration a demandé que chaque OS lui communique selon quelle méthode de travail pourrait être organisée une discussion sur le bilan. On croit parfois rêver .

CONTACTS : FO DGFIP 67

Mél : fo.drifip67@dgfip.finances.gouv.fr Tel : 03.88.56.54.25 (José PEREIRA, secrétaire départemental)

Site local : www.fo-dgfip-sd.fr/067/

Site national : www.fo-dgfip.fr/



Communiqué de presse

27 mars 2012

4 ans après sa création : le bilan de la Direction générale des finances publiques

La fusion de la Direction générale de la comptabilité publique et de la Direction générale des impôts a été annoncée en mai 2007 par le candidat Sarkozy devenu président ; elle a donné naissance à la Direction générale des finances publiques (DGFIP) en avril 2008. Pour ses promoteurs, cette «fusion» est une réussite... Mais à l'occasion de son 4^{ème} anniversaire, les organisations syndicales livrent un autre bilan concret, qui lui, est bien moins positif.

Les suppressions d'emplois dégradent le service public et les conditions de vie au travail.

Plus de 14 000 emplois ont été supprimés depuis 2007 au sein des services de la DGFIP et 25 000 depuis 2002. Depuis 2007, ces destructions d'emplois publics représentent deux départs à la retraite sur trois non remplacés, un niveau supérieur à la règle du non remplacement de 1 départ à la retraite sur 2 au sein de la fonction publique d'Etat.

Ces suppressions d'emplois ont des conséquences désastreuses sur les conditions de vie au travail des agents et sur l'exercice et le contenu des missions de la DGFIP et ce, alors que la charge de travail a augmenté de 35% dans les services de la DGFIP. A l'accueil par exemple, plus de 15 millions de personnes se sont rendues dans les services de la DGFIP en 2010. Ces suppressions d'emplois se traduisent par ; une très forte pression sur les agents, la dégradation de leurs conditions de travail et un repli du service public rendu aux usagers et aux contribuables.

Des restructurations incessantes et précipitées

La création de la DGFIP a été mise en œuvre de manière précipitée et accélérée. En moins de 4 ans, les directions départementales ont été fusionnées, tout comme les services de la Direction générale, de nombreux services ont été créés tels les pôles de recouvrement spécialisés par exemple. Ces réorganisations se sont accompagnées d'une profonde évolution des méthodes de travail, avec le déploiement de Chorus par exemple, et d'une législation abondante et complexe telle que la mise en place de la contribution économique territoriale.

Un management inadapté

Le mode de management est devenu de plus en plus contraignant, se traduisant par des délais toujours plus resserrés et des objectifs toujours en hausse, et ce sans prévoir ni apporter le soutien technique adéquat aux agents. Ainsi, dans les services de contrôle fiscal, les vérificateurs ont vu s'accroître leurs objectifs individuels de 15%.

L'administration des Finances Publiques a connu des bouleversements sans équivalent dans l'Etat par leur durée, leur importance et leurs conséquences : ceux-ci ont dégradé les conditions de travail et le travail lui-même. Le haut niveau de mécontentement, qui s'est encore récemment manifesté en janvier par de nombreuses actions locales et le 2 février à l'occasion d'une journée de grève nationale, témoigne qu'au-delà des bilans officiels, le vrai bilan de la DGFIP montre une réalité beaucoup plus préoccupante.